

**Proposition de transition du rôle de supervision des
fonctions de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage
sur Internet (IANA)**

**de l'Agence nationale des télécommunications et de
l'information des États-Unis (NTIA)**

à la communauté multipartite mondiale

Juillet 2015

Résumé analytique

- X001 Le 14 mars 2014, l'Agence nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis (NTIA) a annoncé son intention de transférer son rôle de supervision des fonctions clés de l'Internet à la communauté multipartite mondiale¹. La NTIA a demandé à la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) de convoquer les parties prenantes mondiales afin d'élaborer une proposition visant à remplacer le rôle de supervision des fonctions de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) assuré à l'heure actuelle par la NTIA.
- X002 À l'issue d'une série de discussions avec la communauté, le groupe de coordination pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG)² a été mis sur pied en juillet 2014 pour coordonner le processus de planification de la transition. L'ICG est composé de 30 personnes représentant 13 communautés de parties prenantes directes et indirectes. Ces représentants ont été élus par leurs communautés respectives³.
- X003 L'ICG s'est appuyé sur les orientations du Conseil d'architecture de l'Internet (IAB)⁴, qui établissaient la division des fonctions IANA et des communautés clientes en trois catégories liées aux noms de domaines, aux ressources de numéros et aux paramètres de protocole. C'est pourquoi l'ICG a fait le choix de fonder le processus d'élaboration de la proposition sur les trois communautés qui ont des relations directes au niveau opérationnel ou de service avec l'opérateur des fonctions IANA, compte tenu du fait que les responsabilités en matière de politiques et de supervision des trois fonctions relèvent de ces trois communautés séparées (et cela a été le cas pendant des décennies). Les trois « communautés opérationnelles » (OC) sont : la communauté des noms de domaine (organisée autour des organisations de soutien et comités consultatifs de l'ICANN) ; la communauté des ressources de numéros (organisée autour des registres d'adressage régionaux) ; et la communauté des paramètres de protocole (organisée autour du Groupe de travail de génie Internet).
- X004 L'ICG s'est vu confier la tâche de vérifier que les propositions remplissaient les critères établis par la NTIA et étaient soutenues par un large consensus de la communauté. L'ICG a lancé un appel à propositions (RFP)⁵ auprès de chacune des communautés, où figuraient ces conditions ainsi que la nécessité de mettre en place des processus inclusifs et ouverts. Les communautés ont à leur tour mis en œuvre leurs propres processus en vue de répondre à l'appel lancé par l'ICG pour la transition des fonctions IANA qui les concernent et ont remis à l'ICG leurs propositions. Ce document contient les réponses à l'appel à propositions de chacune des trois communautés opérationnelles.

¹ <http://www.ntia.doc.gov/press-release/2014/ntia-announces-intent-transition-key-internet-domain-name-functions>

² <http://www.ianacg.org/>

³ <https://www.ianacg.org/coordination-group/icg-members/>

⁴ <https://www.iab.org/wp-content/IAB-uploads/2014/04/iab-response-to-20140408-20140428a.pdf>

⁵ <https://www.icann.org/en/system/files/files/rfp-iana-stewardship-08sep14-en.pdf>

- X005 La communauté des noms de domaine a proposé de constituer une nouvelle entité juridique séparée, dénommée IANA après-transition (PTI), qui serait une société affiliée (filiale) de l'ICANN destinée à devenir l'opérateur des fonctions IANA sous contrat avec l'ICANN. La juridiction légale compétente pour l'ICANN ne changera pas et restera celle de son siège statutaire. La proposition inclut la création d'un Comité permanent de clients (CSC), responsable de surveiller la performance de l'opérateur des fonctions IANA conformément aux exigences contractuelles et aux conventions de service établies. La proposition prévoit un processus multipartite de révision des fonctions IANA (IFR), destiné à évaluer le travail de la PTI.
- X006 La communauté des numéros a proposé que l'ICANN reste l'opérateur des fonctions IANA et que ces services soient assurés en vertu d'un contrat avec les cinq Registres Internet régionaux (RIR). La communauté des numéros a proposé d'établir une convention de service (SLA) contractuelle entre les Registres Internet régionaux et l'opérateur des fonctions IANA relatives aux numéros, et de créer un Comité de révision (RC) constitué par des représentants de la communauté appartenant à différentes régions, qui serait chargé de vérifier la performance de l'opérateur des fonctions IANA au regard des conventions de service et d'en tenir informés les RIR.
- X007 Pour les paramètres de protocole, l'ICANN est actuellement l'opérateur des registres IANA. La communauté de l'IETF s'est dite satisfaite des arrangements actuels et a proposé que les mises à jour des registres des paramètres de protocole faites par l'IANA se poursuivent à un rythme quotidien, comme cela a été le cas pendant les dix dernières années ou plus. La communauté des paramètres de protocole a proposé de continuer à se baser sur le système d'arrangements, de politiques et de mécanismes de supervision créés par l'IETF, l'ICANN et l'IAB pour la prestation des services IANA relatifs aux paramètres de protocole.
- X008 L'ICG a mené une évaluation individuelle et collective des propositions afin de déterminer si :
- les processus mis en œuvre par les communautés pour élaborer ces propositions ont été ouverts et inclusifs et s'ils ont été soutenus par consensus ;
 - les propositions sont complètes et claires ;
 - les trois propositions combinées sont compatibles et interopérables, prévoient des mécanismes de reddition de comptes appropriés et correctement cautionnés, et sont réalisables ; et
 - les propositions combinées satisfont aux critères de la NTIA.

Processus de la communauté

- X009 L'ICG a conclu que les propositions avaient été élaborées individuellement de manière ouverte et inclusive et qu'elles avaient été soutenues par consensus, tel que défini par chaque communauté.

Exhaustivité et clarté

- X010 L'ICG s'est penché sur le contenu de chaque proposition et a publié une matrice des questions abordées⁶. À une exception près (indiquée ci-après), l'ICG se dit satisfait des propositions, qui sont complètes et claires.
- X011 L'ICG a signalé que la proposition de la communauté des noms est considérée complète à condition que les interdépendances avec les mécanismes de reddition de comptes de l'ICANN actuellement en cours de développement par le groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG) soient résolues tel qu'il a été spécifié dans la proposition des noms. Ces mécanismes font partie d'une proposition que le CCWG a publiée pour consultation publique en même temps que la consultation publique lancée par l'ICG sur la présente proposition.
- X012 Une fois que le CCWG aura finalisé son travail sur ces mécanismes (prévu avant la 54e réunion de l'ICANN en octobre 2015), l'ICG demandera au CWG de confirmer que les conditions qu'il avait établies pour ces mécanismes ont bien été respectées. C'est alors que l'ICG mènera l'examen final de la proposition de la communauté des noms pour évaluer si elle est complète.

Compatibilité et interopérabilité

- X013 L'ICG a identifié un problème potentiel de compatibilité concernant les marques commerciales IANA et le nom de domaine iana.org. La proposition des numéros dresse une liste de conditions spécifiques liées à la propriété intellectuelle de l'IANA, alors que les deux autres propositions n'abordent pas cette question. Si les deux autres communautés sont prêtes à se conformer à ces conditions spécifiques dans le cadre de leurs propositions, la mise en œuvre des propositions est considérée compatible. L'ICG attend des communautés opérationnelles qu'elles poursuivent la coordination autour de cette question pendant la phase de mise en œuvre afin de s'assurer que toutes les conditions sont remplies.

Responsabilité

- X014 Les trois propositions combinées incluent des mécanismes de reddition de comptes indépendants, appropriés et correctement cautionnés pour exploiter les fonctions IANA, reposant essentiellement sur le droit pour chacune des communautés opérationnelles de sélectionner une nouvelle entité pour assurer l'opération de ces fonctions.

Faisabilité

- X015 Développées par trois communautés opérationnelles différentes, les trois propositions sont évidemment différentes à bien des égards, témoignant ainsi des différents cœurs de métier, priorités, enjeux et processus impliqués dans leur élaboration. Cependant, l'ICG considère que les trois propositions, autant individuellement que collectivement, sont faisables.
- X016 Verisign assure à l'heure actuelle la maintenance et les fonctions de gestion de la zone racine, en vertu d'un accord de coopération conclu avec la NTIA. Étant donné qu'il n'existe actuellement aucun contrat entre le responsable de la maintenance de la zone racine et l'opérateur des fonctions IANA pour le processus de gestion de la zone racine, un accord

⁶ http://www.ianacg.org/icg-files/documents/questions-and-answers-matrix_v4.xlsx

entre ces organisations devra être envisagé une fois que la NTIA quittera le processus de gestion de la zone racine.

Critères de la NTIA

1. Bénéficier d'un soutien important de la communauté

- X017 L'ICG a conclu que chacune des propositions bénéficie d'un soutien important de la communauté. Les communautés ont lancé un processus ouvert et inclusif auquel tous les individus intéressés ont eu le droit de participer. Chacune des communautés a produit une proposition de consensus.
- X018 L'ICG évaluera si la proposition combinée bénéficie d'un soutien important de la communauté après avoir analysé les résultats de la consultation publique sur la proposition combinée.

2. Soutenir et renforcer le modèle multipartite

- X019 L'ICG a conclu que la proposition combinée soutient et renforce le modèle multipartite, dans la mesure où elle s'appuie sur des arrangements, des processus et des paradigmes multipartites existants pour définir les mécanismes de supervision et de responsabilité de l'IANA après-transition. Chaque composante de la proposition possède cette caractéristique.

3. Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet

- X020 Ni la proposition de la communauté des numéros ni celle de la communauté des paramètres de protocole ne suggèrent des modifications susceptibles d'affecter la sécurité, la stabilité ou la résilience du DNS.
- X021 La communauté des noms propose que l'opération des fonctions IANA soit transférée à la PTI, celle-ci étant une société affiliée (filiale) de l'ICANN que l'ICANN aurait la responsabilité de superviser. Par conséquent, les rôles opérationnels sont préservés. La proposition envisage que l'autorité en matière de contrats et de supervision, qui relève actuellement de la NTIA, soit transférée à l'ICANN pour la partie des fonctions IANA relative aux noms. La séparation de la PTI et son caractère de filiale servent à assurer l'indépendance de ce rôle de supervision vis-à-vis du prestataire du service.
- X022 Cet arrangement introduit un minimum de changements, ce qui permet que l'équipe actuelle chargée de l'opération des fonctions IANA reste inchangée et continue d'assurer le même rôle qu'aujourd'hui.

4. Répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial

- X023 Les trois communautés ont constaté que les clients et les partenaires des services IANA ainsi que leurs communautés de parties prenantes à l'échelle mondiale sont satisfaits de la prestation des services IANA assurée à l'heure actuelle par le département IANA de l'ICANN. La proposition combinée ne devrait avoir aucune incidence sur cet état de fait.

5. Préserver le caractère ouvert de l'Internet

X024 La proposition combinée prévoit que les services IANA, les processus d'élaboration de politiques associés et les registres IANA restent aussi ouverts et accessibles qu'ils le sont aujourd'hui.

6. Ne pas remplacer le rôle de la NTIA par une organisation gouvernementale ou intergouvernementale

X025 La proposition combinée ne remplace pas le rôle de la NTIA par une organisation gouvernementale ou intergouvernementale

Recommandation de l'ICG

X026 À l'issue de la période de consultation publique lancée par l'ICG et après la finalisation de la première piste de travail du CCWG, l'ICG décidera s'il recommande à la NTIA d'approuver la proposition de transition. Sur la base des résultats de l'évaluation décrite dans la Partie 0, Section IV ci-dessous, l'ICG envisage de recommander à la NTIA d'approuver la proposition de transition, en attendant la résolution des questions en suspens signalées dans cette section.

